

La signature et la ratification des traités de Rome

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_signature_et_la_ratification_des_traites_de_rome-fr-72a34601-d605-4e5a-b1dc-042cf6bde8b4.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La signature et la ratification des traités de Rome

Négociés à Val Duchesse depuis juin 1956 au sein de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) sont signés le 25 mars 1957 par les représentants des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), respectivement la République fédérale d'Allemagne (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Ils sont ensuite débattus et ratifiés par les parlements nationaux des six pays signataires entre les mois de mai et décembre 1957. Les traités peuvent ainsi entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 1958.